

République Française
Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP
Département d'Ille-et-Vilaine, Canton de Châteaugiron

Conseil d'Administration
Séance du jeudi 9 février 2023

Extrait du registre des délibérations

Le neuf février deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de DOMLOUP, s'est réuni en la Mairie de DOMLOUP.

Etaient présents :

Membres élus : Sylviane GUILLOT, Isabelle LHOMME, Goulven DONNIOU, Katell BEUCHER, Catherine LAINE, Viviane SAINT-DENIS

Membres nommés : Chantal AUBRÉE,

Absents excusés :

Membres élus : Jacky LECHÂBLE (*donne pouvoir à Catherine LAINE*), Catherine GUIBERT (*donne pouvoir à Isabelle LHOMME*),

Membres nommés : Odette BOUVIER, André LELIEVRE (*donne pouvoir à Katell BEUCHER*), Valérie HEEN, Isabelle PROTET (*donne pouvoir à Sylviane GUILLOT*).

Madame GUILLOT Sylviane, Vice-président du CCAS préside la séance.

Madame Katell BEUCHER a été désignée secrétaire de séance.

2023 : 09/02-03 Débat d'Orientation Budgétaire

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientations budgétaires) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2023. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain budget primitif et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS.

Les grandes orientations sont développées dans le rapport joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Affiché le 28/02/2023

ID : 035-263503336-20230209-DELIB_090223_03-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **Prends** acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023.
- ✓ **Précise** que le rapport des orientations budgétaires 2023 est **annexé** à la présente délibération

Fait les dits jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme.

Jacky LECHÂBLE,
Président du C.C.A.S.

Par déléguation,

La Vice-Présidente du CCAS
Sylviane GUILLOT



The stamp is circular with a blue border. The text inside the border reads "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" at the top and "DOMLOUP" at the bottom, separated by two small stars on either side.

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Affiché le 28/02/2023

ID : 035-263503336-20230209-DELIB_090223_03-DE



Annexe 2

Centre Communal d'Action Sociale de Domloup

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Conseil d'Administration du jeudi 9 février 2023

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2023. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte général

Ces dernières années ont été marquées par une succession de crises face auxquelles il a fallu s'adapter. Au niveau national, l'année a débuté par la guerre en Ukraine. Actuellement, nous devons faire face à un contexte particulier avec une inflation record, une hausse inédite des coûts, une explosion des prix de l'énergie et une pénurie annoncée d'électricité.

Ce contexte affecte donc automatiquement les dépenses de la commune et du CCAS.

1. L'accompagnement des personnes en difficulté

Le poste de chargée de mission action sociale permet l'accompagnement des habitants en difficulté. En effet, Clara DEMARCHIS est présente à mi-temps pour accueillir, écouter, accompagner ou orienter les différentes personnes qu'elle reçoit selon les besoins et les demandes.

Dès mars 2022, le CCAS a dû faire face à une nouvelle demande. En effet, la guerre en Ukraine a entraîné un exode massif de sa population et deux familles ont été accueillies à Domoup.

La professionnelle a accompagné pendant plusieurs mois deux familles ukrainiennes arrivées sur la commune de Domloup, en février pour l'une et en mars 2022 pour la seconde. Ces deux familles ont été hébergées chez des habitants Domloupéens. Deux enfants ont été scolarisés dans les écoles publique et privée de la commune et accueillis à l'Aventure.

Le CCAS a également décidé de soutenir, avec l'aide de nombreux bénévoles, la population ukrainienne restée sur place en proposant une collecte de dons. Le CCAS a versé une subvention exceptionnelle au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) à hauteur de 1 500 € dont une partie provenait du spectacle Claphonies organisée l'association Prétexte dans le cadre de leurs trente ans.

Le CCAS, en lien avec la préfecture a également recensé les appels des personnes de la commune proposant un hébergement volontaire pour accueillir les déplacés ukrainiens. Le CCAS est restée en lien permanent avec l'Union Départementale des CCAS pour connaître l'actualité des démarches administratives afin d'accompagner ces familles au plus près, dans un contexte d'urgence.

Pour 2023, l'accompagnement des personnes en difficulté se poursuivra dans le cadre de nos missions de solidarité.

2. Les aides financières

Le CCAS soutient les personnes se retrouvant en difficulté financière grâce à un accompagnement et sa participation sous forme de contribution financières, après étude de la situation et du dossier.

En 2022, nous avons accordé un prêt d'aide à une habitante se retrouvant en difficulté pour régler les frais d'obsèques de sa maman. Un montant de 500 € a été prêté avec un remboursement échelonné sur 12 mois.

Nous avons également versé une subvention de 350 € à l'association FIHAVANANA BREIZH'MADA afin de participer financièrement à la réalisation d'un voyage solidaire à Madagascar.

Le CCAS apporte également une contribution financière auprès de l'Epi Com pour les bénéficiaires qui n'ont pas la capacité de régler immédiatement leurs achats. Dans ce cas, l'Épicerie sociale facture le montant dû au CCAS. En 2022, un montant de 5€ a été pris en charge.

En 2022, 19 bénéficiaires de Domloup ont été soutenus par l'Epi Com dont 6 personnes seules et 13 couples ou familles.

En 2022, nous avons également mis en place l'octroi des bons carburant avec le Hyper U de Châteaugiron. Une évaluation de la situation est faite en amont. Un bon d'essence de 50 € a été octroyé en 2022.

Pour 2023, des crédits seront de nouveau prévus pour octroyer des aides financières ponctuelles, des prêts ainsi que pour accompagner les missions humanitaires.

3. Les logements sociaux

Cette année encore, la gestion des logements sociaux a été une activité importante du CCAS : vérification et instruction des demandes, enregistrement des dossiers, relances pour obtenir les documents obligatoires, proposition de candidats aux bailleurs sociaux, possibilité de participer aux commissions d'attribution des logements.

Un lien peut être également fait entre la chargée de mission action sociale et les bailleurs sociaux lors de situations conflictuelles ou des situations d'impayés.

Au 31 janvier 2023, nous comptons 906 demandes pour lesquelles les personnes ont demandé Domloup dans leur choix de localisation dont 38 demandes en premier choix, 59 demandes en second choix et 39 demandes en troisième choix.

Nous possédons 134 logements sociaux sur notre commune dont 24 logements destinés aux seniors de plus de 60 ans (Maison Helena).

En effet, l'année 2022 a également été marquée par l'ouverture en mars de la Maison Héléna. La Résidence accueille à ce jour, 26 personnes dont 2 couples. Durant l'année, un seul logement s'est libéré pour un départ en EHPAD. Le logement a donc pu accueillir une nouvelle résidente.

La commune possède des logements sociaux Espacil, Néotoa et Les Foyers.

En 2022, 39 logements ont été attribués dont 25 attributions de logements à la Maison Héléna avec Espacil et 13 logements classiques.

➤ En détail :

- 11 T2 : 9 Maison Héléna et 2 classiques
- 23 T3 : 16 Maison Héléna et 7 classiques
- 5 T4

- 26 logements Espacil dont 25 Maison Héléna et 1 classique
- 6 logements Les Foyers
- 7 logements Néotoa

Par ailleurs, le projet de construction de logements sociaux est bien avancé dans la zone du Tertre. Ce projet verra le jour en été 2023. Ce parc sera composé de 15 logements en accession, 17 appartements et 3 maisons en location sociale.

Le CCAS possède également un logement dont il en a la gestion au centre bourg occupé depuis juillet 2012.

Enfin, Aiguillon construction est propriétaire de huit logements meublés pour les jeunes actifs dans le centre ancien (4 T1 et 4 T1 bis). Ces logements sont gérés par les Amitiés Sociales.

Pour 2023, une réflexion s'ouvrira pour étudier les nouvelles offres de logement social à proposer pour les années 2024 et 2025.

4. L'hébergement d'urgence

Le CCAS a également en charge la gestion du logement d'urgence. Le logement d'urgence appartient à la commune en lien avec la Communauté des Communes. Le CCAS gère l'état des lieux d'entrée et de sortie, l'accompagnement des familles pour retrouver un logement, une orientation vers les partenaires.

En 2023, le logement a été occupé de février à décembre 2022 avec 6 personnes différentes dont 2 personnes seules, 1 couple et 3 familles.

La durée moyenne d'occupation est de 43 jours.

Les motifs d'entrée dans le logement sont les suivants : 3 situations sans hébergement, 2 situations de violences conjugales, 1 incendie.

Les solutions trouvées à l'issue : 3 attributions en logement social, 1 attribution en logement privé, 1 retour au domicile après incendie.

Pour 2023, des travaux extérieurs seront effectués pour un studio rue du petit bois. Les travaux d'aménagement intérieur seront réalisés par le Pays de Châteaugiron Communauté. L'objectif serait d'ouvrir ce nouveau logement d'urgence au cours du second semestre 2023.

5. Les aînés

5.1. Les services proposés

Le portage des repas

Le portage de repas auprès des aînés s'est poursuivi tout au long de l'année. Le portage est effectué du lundi au vendredi et préparé par le restaurant scolaire. Des conventions sont faites entre les demandeurs et le CCAS. Entre 5 et 11 repas sont livrés chaque jour.

En 2022, 12 personnes ont bénéficié du portage de repas. En détail :

- 8 personnes le lundi
- 6 personnes le mardi
- 8 personnes le mercredi
- 5 personnes le jeudi
- 11 personnes le vendredi

Les repas le mercredi

Un repas est proposé au restaurant municipal tous les 15 jours aux aînés de la commune au tarif de 9€. En 2022, en moyenne, quinze personnes participent chaque mercredi à ces repas.

5.2. Les activités régulières

Un programme varié d'animations hebdomadaires est confectionné par l'animatrice afin de répondre aux demandes des résidents de la Maison Hélène, mais aussi, des aînés de la commune.

Pour les aînés de la maison Hélène, le programme se compose de diverses activités : Café échange, sport, activités créatives et manuelles, marche, activités en partenariat avec la médiathèque, etc.

Des activités sont également proposées pour tous les aînés de la commune : jeux de société, marche, activités intergénérationnelles avec les écoles, le Ty d'jeun's et l'Aventure, sorties au marché de Châteaugiron, au Hyper U de Châteaugiron, au Carrefour de Cesson-Sévigné, Sport Santé, etc.

Il y a aussi eu de façon ponctuelle de l'art floral, des sorties à la piscine, du sport sur une chaise, des exercices d'équilibre, des jeux de réflexion, des ateliers cuisine pour fêter les anniversaires, des jeux autour de la musique.

Des activités occasionnelles sont également organisées selon les envies des séniors. En 2022, il y a eu l'organisation d'un Loto, une sortie au bowling, à la Gacilly, l'organisation d'un projet en partenariat avec l'Aventure pour la création de décorations de Noël, une sortie au bal, une marche intergénérationnelle, la confection de cartes de vœux avec les écoles, un projet autour de l'environnement et l'aménagement des extérieurs autour de la Maison Hélène, un apéritif dinatoire de Noël.

Le CCAS travaille en lien avec la médiathèque qui dispose de livres à gros caractères pour faciliter la lecture des personnes âgées. La médiathèque propose aussi le portage de livres à domicile. Des animations sont également organisées avec les aînés de la commune et de la Résidence Hélène.

Le Club des Joyeux Amis organise des temps de rencontre et se réunit tous les jeudis après-midi pour jouer aux cartes, ou aux palets. Des sorties sont également organisées pour favoriser les rencontres. En 2022, dans le cadre du Festival des aînés nous avons travaillé en partenariat avec le Club des joyeux amis pour l'organisation des chants de marin. Le Club des joyeux amis a versé un don de 275 € au CCAS, grâce aux recettes récoltées pour les entrées du spectacle.

Pour 2023, ces actions se poursuivront et s'enrichiront.

5.3. Les animations annuelles

- **Le voyage séniors** est organisé en septembre par les CCAS du territoire et de la communauté de communes pour tous les aînés des communes du territoire. Au programme, rencontres, balades mais aussi beaucoup de rires et de plaisir de se retrouver ou de se rencontrer. Ce voyage permet de bénéficier d'un tarif préférentiel selon les plafonds de ressources grâce à l'aide de l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV). En 2022, le voyage s'est déroulé à Damvix en Vendée avec 8 participants de Domloup.

-Le **Festival des aînés** s'est déroulé du 10 au 14 octobre 2022 et a été un succès. Sa programmation variée a permis à chacun de se retrouver ou de se rencontrer dans la bonne humeur autour d'animations dynamiques. Nous avons cette année, innové des animations : dictée intergénérationnelle, sensibilisation aux gestes qui sauvent en partenariat avec le CLIC, conférence...

-Un **calendrier des aînés** est remis en main propre par les membres du CCAS auprès de chaque aîné de la commune ayant 70 ans et plus. Ce calendrier a été confectionné grâce au concours photos organisé par le CCAS. En 2022, le thème du concours photos retenu était « Les animaux à poils, à plumes, à écailles ».

Nous avons reçu 35 photos de 11 participants. Les membres du CCAS, les aînés et les enfants ont participé à la sélection des clichés lauréats.

- **Le repas offert aux aînés de 70 ans et plus** a été organisé cette année en avril. Ce repas a rassemblé 109 personnes.

- **La collecte annuelle de la Banque alimentaire** organisée à l'Intermarché de Domloup et animée par de nombreux bénévoles dont cinq résidents de la Maison Hélène a permis de recueillir environ 1200 kg de denrées alimentaires. Un chiffre en hausse par rapport aux années précédentes.

Pour 2023, il est proposé de maintenir un voyages seniors, le festival des aînés ainsi que le repas prévu le 1^{er} avril prochain. Le calendrier sera également reconduit avec un concours photos sur le thème du sport en lien avec les jeux olympiques prévus en 2024.

5.4. Le registre des personnes vulnérables

Le registre des personnes vulnérables mis en place permet d'aider les personnes fragiles et/ou isolées en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid, inondation...) et de les contacter si besoin. Ce registre est indispensable pour une intervention efficace et ciblée en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. Le CCAS a en charge le recensement des personnes vulnérables et en assure la mise à jour. En 2022, le CCAS s'est servi de ce registre afin d'être en veille pendant la période de canicule : prise de contact, visite et accompagnement si nécessaire.

Ce registre pourra également être une ressource dans le cadre des éventuels plans de délestage prévues par le Gouvernement.

6. Les festivités de Noël

Le CCAS a renouvelé une animation de rue lors du marché de Noël, organisé par l'association Entraide Familles. La fanfare « Gang'Rennes », composée d'étudiants en médecine de Rennes est venue animer cette journée.

Le CCAS a également organisé une animation pour les enfants des écoles. C'est le groupe Loulibop qui a proposé un spectacle.

Le succès de ces festivités oriente l'année 2023 sur une reconduction.

7. La charte du bien vieillir

La charte du bien vieillir à Domloup, a été rédigée pendant l'année. C'est un outil qui va permettre à chacun de trouver les informations nécessaires pour répondre aux besoins des aînés, pour améliorer leur qualité de vie mais aussi pour apporter les réponses adaptées aux familles qui les accompagne. Ce guide recensera également tous les interlocuteurs du territoire sur lesquels ils pourront s'appuyer.

L'impression et la diffusion de cette charte se fera au premier trimestre 2023.

Un travail sera à mener pour présenter aux personnes âgées cette charte, dans le cadre de rencontres dont le contour reste à préciser.

8. Les subventions aux associations

Le CCAS continue à soutenir financièrement l'activité des associations à caractère social venant en aide à la population. (Restaurant du cœur, Amicale des donneurs de sang, Rêve de clown...). Il augmentera également la subvention versée à l'association Entraides familles qui sera de 10 000€. Il est rappelé que

l'association Entraide Familles est reconnue comme Espace de Vie Sociale, ce qui justifie un accompagnement du CCAS. Désormais, le club des joyeux amis sera subventionné par le CCAS et non plus par la commune. En effet, cette association entre pleinement dans le champ social.

9. Les agents

Deux professionnelles en charge de l'action sociale et de l'animation auprès des aînés travaillent en complémentarité pour accompagner les séniors. Désormais, depuis 2022, Clara DEMARCHIS effectue des permanences un matin par mois à la Maison Hélène, pour les aînés de la commune pour les demandes sociales ou administratives, nécessitant un accompagnement.

1,5 ETP sont désormais consacrés à l'action sociale et aux solidarités.

10. L'accueil de services civiques pour travailler sur le projet mémoire

Le CCAS accueille deux jeunes en services civiques afin de travailler sur le « recueil de la mémoire à Domloup ».

Le but de ce projet est de partager l'histoire de notre commune en retraçant les événements qui faisaient vivre Domloup, raconter la vie quotidienne des habitants, l'évolution du patrimoine, évoquer ses personnalités... Faire découvrir ou redécouvrir son passé, valoriser son histoire et léguer cet héritage à tous les Domloupéens.

Nous travaillons avec l'association « Service civique solidarité séniors » qui permet d'accueillir des jeunes volontaires pour travailler auprès des séniors.

La mission des deux volontaires dure 8 et 6 mois, depuis octobre 2022 pour l'un et janvier 2023 pour l'autre.

Les objectifs de la mission sont de créer du lien entre les générations, redonner une place aux aînés et changer le regard de la jeune génération sur la personne âgée, garder la mémoire des lieux et des habitants en transmettant des souvenirs, des savoirs-faires, des expériences, valoriser le patrimoine local et l'identité de Domloup.

Cette démarche s'articulera dans un premier temps, autour de deux thématiques "La vie à l'école" et "la vie quotidienne". Répartis en ateliers, chaque habitant volontaire pourra témoigner de son histoire en toute simplicité. À terme, le CCAS réfléchira sur les modalités de restitution : livret, exposition...

Les éléments financiers composant ce budget 2022 vous sont explicités ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2023, il sera proposé un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 107 160 €.

CHAPITRE 011 : 33 270 €

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Une enveloppe est destinée à la mise en place d'actions d'animations pour les personnes âgées (loto, jeux, sorties loisirs ou commerces...) afin de lutter contre l'isolement. Ces dépenses

permettront la mise en place d'animations, de sorties pour les aînés de la commune et de la Résidence Hélène.

- Poursuite des actions proposées chaque année :
- Réalisation du calendrier des aînés avec l'organisation d'un concours photos sur le thème du sport
- Organisation du voyage seniors
- Animations pour les festivités de Noël (spectacle pour les enfants, repas des aînés et animations pour les festivités de Noël)
- Festival des aînés
- Impression de la charte du bien vieillir

- Location du bureau de la Maison Hélène. Contrat de location avec Espacil.
- Adhésion à l'UNCCAS et à l'UDCCAS

CHAPITRE 12 : 58 790 €

- Augmentation de l'enveloppe destinée aux charges de personnels, liée à la revalorisation des salaires des professionnels de la fonction publique à hauteur de 3,5% ainsi que la mise en place du complément de traitement indiciaire depuis décembre 2022.

-Recrutement de deux services civiques depuis septembre 2022 pour l'un et janvier 2023 pour le second, en partenariat avec l'association service civique solidarité seniors. Indemnité de 111,35 € versée mensuellement par le CCAS. L'autre partie de l'indemnité est versée directement par l'association. Ils seront présents jusqu'en juillet 2023. Une enveloppe est donc consacrée pour le versement de l'indemnité mensuelle.

CHAPITRE 65 : 15 100 €

- Augmentation des subventions versées aux associations notamment à l'association Entraides Familles avec le versement d'une subvention de 10 000€.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2023, le montant des recettes s'élèvera à 107 160 €

Elles seront composées principalement du versement du coût du séjour du voyage seniors, du versement des cotisations des résidents de la Maison Hélène et des cotisations d'adhésion pour les aînés de la commune, du loyer du logement du CCAS.

La participation de la Commune sera attribuée en tenant compte du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 et arrêté dans le cadre du Compte Administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 13 703 €

Nous n'avons pas prévu de dépenses d'investissement.

Comme les années précédentes, une enveloppe est prévue pour octroyer des prêts d'aide aux familles se retrouvant en difficulté.

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 13 703 €